



Table ronde : Que peut-on dire de l'articulation ville-hôpital ?

Coordination ville hôpital département de l'Ain
Présentation de la coordination Ville-Hôpital de Bourg en Bresse
par le Docteur Pierre ROMAIN



La coordination ville hôpital du bassin de Bourg-en-Bresse regroupe des professionnels libéraux et des équipes hospitalières sous la forme d'une association loi 1901. Elle a pour objectif d'améliorer la continuité des soins entre ville et hôpital.

Tous les professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, IDE) et les praticiens hospitaliers du bassin de Bourg-en-Bresse peuvent y adhérer.

Le projet est mis en place et financé pour 3 ans.

Historique.

Le projet est porté depuis plusieurs années par des professionnels de santé libéraux, en réponse à des difficultés de coordination dans la prise en charge des patients.

Parmi les problématiques à l'origine de cette initiative figurent :

- des ruptures trop fréquentes dans la continuité des soins entre médecine de ville, hospitalisation et retour à domicile,
- le cloisonnement entre soins hospitaliers et soins de ville.

Une enquête réalisée auprès des médecins généralistes du bassin de Bourg-en-Bresse a montré la volonté partagée d'une amélioration des relations entre ville et hôpital.

Cette initiative s'intègre dans les orientations du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS 3), qui préconise « l'amélioration du fonctionnement en filière entre l'ensemble des structures et dispositifs, de l'hospitalisation jusqu'à la prise en charge ambulatoire ». La coordination VILHOPAIN répond au besoin d'identifier des pratiques de transmission des informations entre médecine de ville et hôpital, pour une prise en charge des patients plus cohérente.

Des groupes de travail se sont réunis pour recueillir les problèmes rencontrés par les professionnels et proposer des solutions. Ces éléments ont été mis en forme dans un document : « Règles de fonctionnement de la coordination ville-hôpital ».

Chaque adhérent de la coordination s'engage à faire évoluer sa pratique pour répondre à ces règles de fonctionnement.

Qui sommes-nous?

Le bureau de l'association VILHOPAIN:

- Président : Pierre de Haas, médecin généraliste, Pont d'Ain.
- Secrétaire : Anne-Françoise Pasqualini, pharmacienne, Bourg-en-Bresse.
- Trésorière Pascal Pénétrat, médecin généraliste, Bourg-en-Bresse.

Le **comité de pilotage** est composé du chef de projet et de membres du conseil d'administration de l'association. Il se réunit tous les deux mois pour valider les orientations générales du fonctionnement de la coordination et analyser les dysfonctionnements éventuels.

Le **chef de projet** est chargé de la conduite de la mise en œuvre opérationnelle de la coordination.

La **coordinatrice** assure le lien entre le comité de pilotage et les adhérents. Elle apporte une assistance aux membres de la coordination dans la mise en œuvre des règles de fonctionnement et en cas de difficultés relationnelles ou logistiques. Elle assure l'évaluation du dispositif.

La **secrétaire** assure l'accueil téléphonique, gère les fichiers des adhérents et travaille en lien avec la coordinatrice dans la mise en œuvre du dispositif.

Objectifs.

La coordination entre les professionnels de santé libéraux et hospitaliers du bassin de Bourg-en-Bresse poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des soins,
- Améliorer la continuité des soins,
- Améliorer la coordination entre professionnels de santé de la ville et de l'hôpital.

Fonctionnement.

La coordination est fondée sur la mise en œuvre par les professionnels adhérents de protocoles garantissant la continuité de la prise en charge :

- lors de l'entrée à l'hôpital d'un patient (en urgence ou hospitalisation programmée),
- lors de la sortie du patient d'un service hospitalier et de son retour à domicile.

Chaque membre de la coordination s'engage à prendre connaissance de la charte et à appliquer les règles de fonctionnement.

Des outils de communication sont mis à disposition des professionnels pour faciliter les échanges d'information.

Financement.

La coordination VILHOPAIN est financée par le FIQCS (fond d'intervention pour la qualité et la coordination des soins). Ce fond est dédié à l'amélioration de l'efficacité de la politique de coordination des soins et au décloisonnement du système de santé.

Des financements complémentaires sont recherchés.